

11  
au quel je n'ay pour quatrevingt quatre le trois Mars  
après la publication des trois baux de ma paroisse et  
dans celle de Dampierre sur cure, comme il me str' appa  
pour le sieur Curé dudit Dampierre sur cure sans l'offici  
et sans impetement aucun et la Ceremonie de fiancialle  
faite. Je soussigné Evêque et Curé de Valmy ni en l'Eglise  
dudit Valmy interrogé Pierre Charpentier Laboureur dem  
audit Dampierre sur cure Veuve de defunte Marie Louis  
Petit d'une part, Et Claudette Françoise Petit fille de Pierre  
Nicolas Petit Laboureur demeurant audit Valmy et de

Affaire Françoise Simon Les pères et mère de la paroisse  
dudit Valmy d'autre part, et leur consentement mutuel par  
moy prise les ay solennellement conjoints en mariage par  
parole de present, en presence de Jean Charpentier Lab.  
demeurant ala ferme de Bignizon et de Pierre Charpentier  
Laboureur demeurant a Donnartin la fiancée tous deux  
freres a Lyon, de Pierre Nicolas Petit pere a Lyon  
de Charles Nicolas Petit Sebastien Petit et Françoise  
Maujean frere et beau frere a Lyon et de plusieurs autres  
parents qui ont signé avec nous, puis aidé la Messe  
des épousailles et a eux donné la benediction nuptiale  
suivant l'usage de notre mere sainte Eglise Lyon  
et Lyonaise ont signé avec nous Maujean

C. & S. Charpentier & Charpentier

P. Nicolas Petit J. Charpentier P. Charpentier

C. & S. Petit & Petit

P. Simon. Jean Louis P. Charpentier

P. Petit & Petit